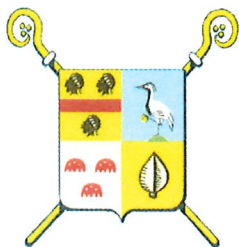


5537-ANHEE, le 26 février 2021



A l'attention de Mesdames et Messieurs
les Conseillers Communaux

de et à 5537-ANHEE

OBJET : Point supplémentaire à l'ordre du jour établi par le Collège
Communal le 23 février 2021. Annexe I à la première convocation du
Conseil Communal.

Madame la Conseillère Communale,
Monsieur le Conseiller Communal,

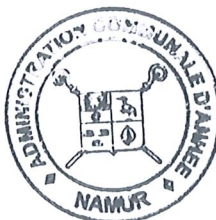
En vertu de l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la
Décentralisation et du règlement d'ordre intérieur adopté par le Conseil
Communal en date du 19 décembre 2019, nous ajoutons à l'ordre du jour
de la séance publique du Conseil Communal du 4 mars prochain : **après
le point n° 9 en séance publique :**

à la demande de M. Steve TONNEAUX, Conseiller communal :

- **La gestion de la communication via la page Facebook officielle de
l'Administration Communale.**

Le présent courrier fait partie intégrante de l'ordre du jour du Conseil
Communal prévu le 4 mars 2021.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer,
Madame la Conseillère Communale, Monsieur le Conseiller Communal,
nos salutations les plus distinguées.



Le Bourgmestre,

L. PIETTE.